



Technè

La science au service de l'histoire de l'art et de la préservation des biens culturels

44 | 2016

Archives de l'humanité : les restes humains
patrimonialisés

Musée de l'Arles antique : promouvoir une réflexion globale sur les collections ostéo-archéologiques

Musée Départemental Arles Antique: promoting global reflection on osteoarchaeological collections

Nicolas de Larquier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/techne/959>

DOI : 10.4000/techne.959

ISSN : 2534-5168

Éditeur

C2RMF

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2016

Pagination : 29-32

ISBN : 978-2-7118-6339-6

ISSN : 1254-7867

Référence électronique

Nicolas de Larquier, « Musée de l'Arles antique : promouvoir une réflexion globale sur les collections ostéo-archéologiques », *Technè* [En ligne], 44 | 2016, mis en ligne le 19 décembre 2019, consulté le 28 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/techne/959> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/techne.959>



La revue *Technè. La science au service de l'histoire de l'art et de la préservation des biens culturels* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Nicolas de Larquier

Musée de l'Arles antique : promouvoir une réflexion globale sur les collections ostéo-archéologiques

Musée Départemental Arles Antique:
promoting global reflection
on osteoarchaeological collections

Résumé. *Le musée départemental Arles antique (MDAA) est reconnu pour la qualité de sa prise en charge du mobilier dès sa sortie de fouille afin de permettre sa bonne conservation et faciliter son étude. Si les procédures de traitement des artefacts sont arrêtées, dans le respect des normes, le traitement des restes humains repose, lui, sur un examen au cas par cas, avec le souci de répondre au mieux aux problématiques soulevées par chaque ensemble ostéologique. Cet article est l'occasion d'exercer un retour critique sur les choix du musée pour améliorer encore sa gestion des ossements humains dans un contexte où l'État n'a pas défini de procédure stricte.*

Mots-clés. *Ostéo-archéologie, squelettes, ossements, valeur d'humanité, valeur scientifique, musée, gestion, conservation, documentation, présentation.*

Abstract. *The Musée Départemental Arles Antique (MDAA) is recognized for its excellent handling of tomb furniture after its excavation, taking measures that ensure its scrupulous conservation and facilitate study. While procedures for the treatment of artefacts respect established norms, the treatment of human remains depends on case-by-case examination, in order to respond in the best way possible to the problems raised by each set of bones. This paper provides an occasion to take a critical look at the choices made by the museum to further improve its management of human bones in a context in which the State has not laid down a strict procedure.*

Keywords. *Osteoarchaeology, skeletons, bones, value of humanity, scientific value, museum, management, conservation, documentation, presentation.*

Le musée départemental Arles antique est à la fois musée, gestionnaire de dépôt archéologique et responsable de fouilles. Cet état de fait a créé une certaine perméabilité entre les visions muséales et archéologiques, laquelle se répercute dans la gestion des collections. Pour les restes humains, cette double approche pourrait s'équilibrer afin de prendre en compte les dimensions scientifiques et mémorielles des collections ostéologiques.

La résorption du passif

Depuis le récolement, terminé en 2014, le MDAA a pris conscience du passif accumulé durant le XX^e siècle pour la conservation et la documentation du mobilier archéologique. Les archives anciennes ont permis à la conservation de réduire ce passif, de conditionner le matériel et d'en produire l'inventaire. Dans ces circonstances, les restes humains demeurent à part, car si certains ensembles sont tracés, d'autres lots ont perdu toute information de contexte.

En effet, en comparaison des artefacts, le potentiel informatif des ossements n'a pas toujours été considéré à sa juste valeur par l'archéologie et les restes humains ont longtemps été mis de côté. De nos jours, les anthropologues déplorent

les biais que ce manque de suivi a entraînés¹. Le travail rétrospectif de documentation ne peut que partiellement pallier cette perte de données. La confrontation avec ce passif invite donc les gestionnaires de collections à mettre en place des protocoles pour éviter que cette situation ne se reproduise.

Entre archéologie et musée

Ces dernières années, l'intérêt de l'administration et du corps législatif pour les restes humains s'est concentré sur les demandes de restitution. Les ossements relevant de l'archéologie nationale en France font l'objet de discussions moins passionnées, car cette question se pose rarement pour eux. C'est ainsi que les débats éthiques peuvent se concentrer sur des dimensions de conservation, d'étude et de présentation.

Le MDAA gère en interne toute la chaîne opératoire qui va de la découverte à la présentation du mobilier, dans une logique d'établissement. Pour les restes humains, il fait la synthèse entre l'approche anthropo-archéologique, la déontologie de la restauration et les problématiques de conservation et d'exposition. Il est donc un lieu privilégié pour mener une réflexion globale sur les collections ostéo-archéologiques.

Il manque cependant encore aujourd'hui des protocoles stricts fixés par la Loi.

La prise en charge des restes humains archéologiques

À la suite d'une table ronde organisée à Carry-le-Rouet en 2003, une ligne de conduite en matière de gestion des collections ostéologiques a été esquissée². Elle est aujourd'hui appliquée par le service régional de l'archéologie (SRA). Il a été décidé de créer une ostéothèque accueillant les restes humains découverts en région PACA. Elle est divisée en deux lieux : la faculté de médecine Nord (UMR 7268), où sont conservées les collections en cours d'étude, et le dépôt des Milles où sont conservées les collections ne faisant pas l'objet de recherches. En 2014, sur le site arlésien de la Verrerie, deux sépultures ont été fouillées par un anthropologue³ et suivant la méthodologie établie à Carry-le-Rouet, le parti a été pris de stocker les ossements à l'ostéothèque régionale et non au MDAA.

Une telle procédure n'a pas été retenue pour la fouille du sarcophage de Pompeia Iudea⁴ mis au jour à Trinquetaille le 20 mai 2009, dans le cadre de travaux de voirie, et dont la fouille a été confiée au MDAA. Il s'agit d'un sarcophage à double compartiment, dégradé lors des travaux sur le flanc ouest de la cuve⁵. L'objet a rapidement été acheminé au MDAA et a été fouillé par un anthropologue. Deux types de restes humains y ont été découverts : des éléments osseux épars, dispersés dans un comblement de limon argileux puis, en fond de cuve, les deux inhumations primaires. Les premiers ont été prélevés, étudiés en laboratoire et conduits à

l'ostéothèque régionale. En revanche, la partie non perturbée des inhumations primaires est restée en place, en ordre anatomique, et suffisamment dégagée pour que l'étude anthropologique puisse être pratiquée (fig. 1).

Deux valeurs principales peuvent être mises en avant dans l'étude et la gestion des restes humains : la valeur scientifique, la dépouille étant une archive biologique et anthropologique, mais également la valeur d'humanité, la dépouille portant le souvenir d'un individu. Or, dans ce cas précis, la valeur d'humanité a été privilégiée et il a été décidé de ne pas collecter les restes des inhumations primaires par respect pour ces dépouilles dont les noms sont inscrits sur le sarcophage⁶.

Si cette décision est respectable et argumentée, elle soulève un problème difficile à résoudre : la question de la séparation des éléments d'une même dépouille. Parmi les ossements des deux inhumations primaires, il faut distinguer deux groupes, ceux retrouvés en connexion anatomique et ceux dispersés par les engins de chantier. Les premiers ont été laissés sur place dans le sarcophage et les seconds, envoyés à l'ostéothèque. Les ossements de mêmes squelettes ont donc été dispersés quand il aurait été possible, conformément à la méthodologie établie à Carry-le-Rouet⁷, de les prélever et de les étudier d'un bloc, quitte à devoir les remonter à l'intérieur du sarcophage dans un deuxième temps. Sans doute ce choix a-t-il été facilité par le fait que la fouille se déroule directement au musée, car une fouille sur chantier aurait vraisemblablement conduit au prélèvement total des restes ostéologiques⁸. Il aurait alors été possible de mener une étude biologique complète des squelettes. La valeur d'humanité a ici pris le pas sur la valeur scientifique alors que l'étude ne mettait pas en péril la conservation des ossements.



Fig. 1. Sarcophage de Pompeia Iudea et Cossutius Eutyclus. Squelette de l'alcôve B (Pompeia Iudea) ACU.2009.01.1 © MDAA/B. Bizot.

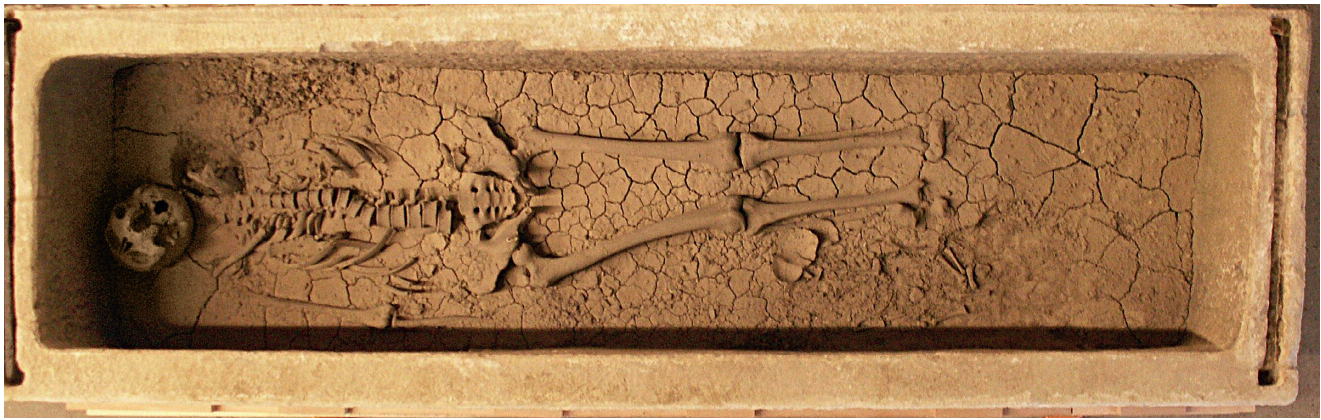


Fig. 2. Squelettes du *Sarcophage de la chasse*. PAP.1974.3.
© MDAA/A. Genot.

Une meilleure exploitation de la dimension pluridisciplinaire du MDAA aurait vraisemblablement été avantageuse pour le devenir de la sépulture. Ayant été fragmenté lors de la trouvaille, il était nécessaire de restaurer le sarcophage. L'intervention a dû être pratiquée au contact des restes humains toujours en place. Cette entreprise a été menée avec professionnalisme et les dépouilles, qui avaient été consolidées, n'ont pas souffert, mais cela comportait un risque. Il aurait également fallu considérer les capacités de stockage du musée qui n'étaient pas suffisantes pour accueillir le sarcophage. L'ensemble a été bâché et protégé, mais il reste conservé dans une cour semi-abritée et fait l'objet d'une veille permanente.

N'aurait-il pas été plus adéquat, pour la conservation de ces restes humains, de les prélever, de profiter de l'étude en laboratoire pour restaurer le sarcophage et d'attendre que de meilleures conditions de conservation soient mises en place pour réunir les squelettes et le sarcophage ? Cette situation sera fort heureusement bientôt résolue avec la construction de nouveaux espaces de réserve. Paradoxalement, c'est la considération de la valeur d'humanité des dépouilles qui leur a fait courir un risque quand il aurait été possible de la concilier avec la valeur scientifique. Ce risque a tout de même pu être réduit au maximum grâce au suivi de conservation.

Exposer les restes humains

Au MDAA, le postulat de départ est de ne pas présenter de restes humains. Sont ainsi dérobées au regard des publics les dépouilles conservées dans le *Sarcophage de la chasse*⁹ (fig. 2). Le couvercle est fermé et les squelettes restent invisibles

pour les visiteurs. Il est vrai qu'à la différence du sarcophage de Pompeia Judea, les ossements présents sont restés en l'état, toujours contenus dans leur gangue de sédiments depuis 1974 et donc non présentables. Le respect de la valeur d'humanité amène ainsi parfois les restes humains à être mis de côté, sans qu'en soit effectuée l'étude scientifique qui justifie, pour partie, leur exhumation et leur conservation¹⁰.

Malgré tout, il demeure peut-être prudent de ne pas exposer les restes humains, en attendant qu'un cadre clair soit proposé par l'État. Mais dès lors que l'on adopte cette approche, il convient de la suivre jusqu'au bout. Or, au MDAA, une vitrine est consacrée au thème de la santé. Elle montre plusieurs types de restes humains : un tibia, une vertèbre ou encore l'extrémité d'un pied droit qui illustrent des pathologies anciennes. On y trouve également la sépulture en tuile d'un enfant nouveau-né (fig. 3). En réalité, la muséographie a été pensée il y a plus de vingt ans, à une époque où la déontologie de présentation des restes humains faisait l'objet de débats moins vifs. Dans le cadre d'une reprise



Fig. 3. Sépulture en tuile d'un nouveau-né. X-26467. © MDAA/N. Camau et A. Koecke.

muséographique, les responsables scientifiques ont à cœur de prendre en compte les réflexions actuelles sur la présentation des restes humains pour aboutir à un parti pris définitif et non équivoque. En effet, nombre de questions se posent au MDA : l'exposition des restes humains est-elle moins problématique lorsqu'il s'agit de membres isolés ? Qu'en est-il de la présentation d'un squelette d'enfant par rapport à celui d'un adulte ?

En conclusion, les musées, quels qu'ils soient, devraient aujourd'hui définir leur politique de conservation et de

présentation des restes humains au sein de leur projet scientifique et culturel. Cette démarche semble d'autant plus importante pour un musée gestionnaire de dépôt archéologique dans la mesure où on attend de lui qu'il propose un parti cohérent pour l'ensemble de ses activités. Ce n'est qu'au prix d'une telle réflexion que les restes humains pourront être traités avec le respect qui leur est dû, via une approche raisonnée prenant en considération tout autant leur valeur scientifique que leur valeur d'humanité.

Notes

1. « (...) au fil du temps, des déplacements de collections et de leur inventaire parfois succinct, des sépultures ou des individus ne sont plus présents et restent ainsi hors du champ de notre étude. Dans quelle proportion ces disparitions affectent-elles les résultats de l'étude biologique ? Peuvent-ils demeurer représentatifs ? » Granier, 2011, p. 34.
2. Ardagna, Y., Bizot, B., Boëtsch, G., Delestre, X. (éd.), 2006, p. 193-198.
3. Bizot, B., « Verrerie 2014 - étude anthropologique » dans Rothé, M.-P., Genot, A., Boislève, J., 2014, annexe 12.
4. ACU.2009.01.1
5. Une grande partie du matériel humain dispersé dans cet accident a cependant pu être prélevée.
6. C'est en grande partie cette inscription unique, mentionnant une personne juive, qui a justifié la conservation de la sépulture.
7. On prône en général un parcours différencié du reste du mobilier de fouille pour les ossements afin d'en faciliter l'étude et la conservation tout en insistant sur l'importance de conserver le lien entre le matériel anthropologique et les données de fouilles. Ardagna, Y., Bizot, B., Boëtsch, G.,

Delestre, X. (éd.), 2006, p. 195-196.

8. Une fouille préventive, prescrite récemment par le SRA-PACA en bordure du site des Alyscamps, a donné lieu à la découverte de plusieurs sépultures dont une dans un petit sarcophage en calcaire. Le sarcophage a été convoyé au MDA pour conservation en réserve alors que les ossements ont été prélevés.

9. PAP.1974.3.

10. Il faut noter que c'est souvent davantage la valeur muséale des sépultures que celle des ossements qui motive la collecte.

Bibliographie

- Ardagna Y., Bizot B., Boëtsch G., Delestre X. (éd.), 2006, *Les collections ostéologiques humaines : gestion, valorisation et perspectives. Actes de la table ronde (Carry-le-Rouet, 25-26 avril 2003), Supplément au Bulletin Archéologique de Provence*, 4, Association Provence Archéologie, Aix-en-Provence.
- Cadot L., janvier-février 2007, « Les restes humains : une gageure pour les musées », *La lettre de l'OCIM*, 109, p. 4-15.

Cadot L., 2009, *En chair et en os : le cadavre au musée. Valeurs, statuts et enjeux de la conservation des dépouilles humaines patrimonialisées*, École du Louvre/RMN, Paris.

Genot A., Heijmans M., Bizot B., Feig-Vishnia R., Gaggadis-Robin V., janvier-juin 2011, « Le sarcophage de Pompeia Iudea et Cossutius Eutycles », *Provence historique* – Tome LXI – Fascicule 243-244, p. 93-125.

Documents inédits

- Bizot B., « Verrerie 2014 – étude anthropologique » dans Rothé M.-P., Genot A., Boislève J., 2014, *Verrerie de Trinquetaille, Fouille programmée pluriannuelle 2014-2016, Rapport intermédiaire d'opération – Année 2014*, Conseil général des Bouches-du-Rhône, Arles, Annexe 12.
- Granier G., 2011, *Approche archéo-anthropologique des ensembles funéraires de l'Antiquité tardive. L'exemple des sites urbains de Vienne et Arles (III^e-VI^e siècles)*, Université de la Méditerranée, Marseille.